

### CE QUE LA VILLE OFFRE

La Ville de Longueuil offre le prêt de matériel gratuitement (sous réserve du matériel disponible), le tout livré une à deux journées avant le 6 juin et récupéré le lundi suivant, directement chez le citoyen qui en fait la demande.

**L'ensemble de base comprend 4 barricades de rue, 2 tables, 12 chaises, 1 poubelle et 1 bac de recyclage.** Notez que cet ensemble de base peut être déconstruit selon vos besoins. (voir le formulaire sur la page web)

*\*Veuillez noter qu'il est permis d'organiser une Fête du voisinage sans inscription si elle ne requiert pas de matériel de la Ville et/ou la fermeture de la rue ou du trottoir, dans le respect de la réglementation municipale en vigueur.*

### OBLIGATIONS DES ORGANISATEURS

- Un seul représentant doit être nommé et celui-ci agira à titre de porte-parole de la fête auprès du répondant municipal. Il doit être âgé de 18 ans et plus;
- Une personne doit être présente pour la réception du matériel et lors de la récupération de celui-ci par les employés de la Ville. Le représentant peut désigner une autre personne que lui-même dans les deux cas, mais il demeure responsable s'il y a bris ou perte de matériel. Les heures de livraison seront communiquées peu de temps avant la tenue de la fête;
- Ne pas diffuser de publicité concernant l'événement avant l'approbation de l'événement par la Ville ;
- Les jeux gonflables et les BBQ doivent être installés sur les terrains privés et non dans la rue;
- Si vous organisez votre fête dans la rue, il vous faut :
  - Assurer l'installation et le maintien des barricades à l'entrée et la sortie de la rue temporairement fermée
  - Assurer la présence en tout temps d'un responsable sur les lieux pour retirer les barricades de rue en cas d'urgence;
- Rappelez-vous qu'il est interdit de causer un bruit excessif ou de nature à gêner la tranquillité du voisinage. Célébrez la fête entre 7 h et 22 h;
- S'assurer de laisser les lieux propres après la fête;
- Si les conditions météorologiques sont défavorables à la tenue de votre fête :
  - Elle peut être reportée au dimanche 7 juin, si elle était prévue le samedi précédent
  - Elle doit être annulée, si elle était prévue le dimanche 7 juin;
- Assumer l'entière responsabilité de tout accident ou dommage qui pourrait survenir à l'intérieur du périmètre de la fête. En cas de bris ou de perte d'équipements fournis par la Ville, le représentant assumera les frais de réparation ou de remplacement;
- Le respect des normes et règlements de la Ville de Longueuil est obligatoire, ainsi que toutes autres directives et conditions reliées à l'organisation de l'événement;

N'oubliez pas de **remplir et de soumettre le formulaire de demande disponible sur la page web au plus tard le 24 avril 2026.**

Une confirmation vous sera envoyée par courriel et une personne-ressource vous contactera pour vous informer des détails de la livraison du matériel.

Bonne Fête du voisinage et surtout, amusez-vous!